



1.3.2021

MESURES DE PROTECTION SANITAIRES COVID-19 A PARTIR DU 1.3.2021

Suite à la décision de nouvel assouplissement des mesures sanitaires prises par la Confédération du 24.2. les **mesures** suivantes restent en vigueur lors de l'utilisation des installations du TC Courrendlin:

1. La pratique du tennis est à nouveau possible pour tous les groupes d'âge, **maximum 5 personnes** par court pour groupe d'âge 20 ans et plus; enregistrement sur système de réservation obligatoire
2. mesures d'hygiène
 - lavage fréquent/désinfection des mains
 - pas de poignée de main traditionnelle en fin de partie
 - port du masque dès l'âge de 12 ans, hormis en jouant
3. respect des distances
 - fonctionnement normal: 1,5m entre les personnes
 - concrètement pour notre club:
 - buvette: fermée jusqu'à nouvel avis
 - vestiaire hommes: 4 personnes au maximum
 - vestiaire dames: 3 personnes au maximum
4. rappel concernant le comportement des joueurs: voir affiche spécifique
5. **Manifestations** au sein du club: interdites

Le président:
S. Caruso

le responsable Covid-19:
J-L. Crevoisier
079 820 70 93